



DELIBERATION N° 10-220428
DESIGNATION DE CONSEILLERS TECHNIQUES
ASSEMBLEE GENERALE DU 28 AVRIL 2022 - ANGERS

Vu l'article R711-50 du code de commerce,

Vu le règlement intérieur de la CCI Pays de la Loire qui précise que les membres associés sont désignés par l'assemblée générale, sur proposition du président, parmi les personnes détenant les compétences en matière économique de nature à concourir à la bonne exécution des missions de la CCI,

Les membres élus désignent les élus suivants au titre de conseiller technique pour la durée de la mandature :

Jacques	BODREAU	Président du CESER
Hervé	FILLON	Président Entreprendre Pour Apprendre
Ronan	JOURDAIN	Délégué Régional Business France
Jérôme	LE GALL	Président NOVABUILD
Robert	MITU	Délégué Régional Orange
Hervé	RIVOALEN	Délégué Régional EDF
Emmanuel	TORLASCO	Secrétaire Général UNICEM Pays de Loire

Quorum : 24
Votants : 33
Votes "pour" : 33
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Jean-François REYNOUARD,
président de la CCI Pays de la Loire